

Délibération du bureau communautaire

N°01- BC22.09.15

L'an deux mille quinze, le 22 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Était excusé : Bernard Nizan, membre.

Était absent : Hervé Guillemin, membre.

Modification du tableau des effectifs - Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par délégation du conseil communautaire, il appartient au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le bureau communautaire lors de sa séance du 8 septembre 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide de :

☞ créer un poste de chargé de mission « animation économique » et « manager du commerce » à temps complet. Les missions inhérentes à ce poste sont le développement économique du territoire de Pontivy Communauté et la stratégie de développement commercial et artisanal de la ville de Pontivy. Ce poste est réparti de façon égalitaire soit 50% à Pontivy Communauté et 50% à la ville de Pontivy ;

☞ d'acter par convention les conditions de mise à disposition entre Pontivy Communauté et la ville de Pontivy ;

☞ de modifier, le tableau des effectifs, comme suit :

Emploi à créer	Grade	Temps de travail	Nbre de postes	Date
Pôle développement économique				
Chargé de mission économie-commerce	Attaché	TC	1	01/10/2015

☞ d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

☞ d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente
Christine LE STRAT**



Délibération du bureau communautaire

N°02- BC22.09.15

L'an deux mille quinze, le 22 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.

Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente, René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Serge Moëlo, 2^{ème} Vice-président ; Claude Viet, 3^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 4^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 5^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 6^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 7^{ème} Vice-président ; Hervé Le Lu, 8^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9^{ème} Vice-président ; Bernard Le Breton, 10^{ème} Vice-président ; Joël Marivain, 11^{ème} Vice-président ; Marc Kerrien, 12^{ème} Vice-président ; Sylviane Le Ponner, Bruno Servel, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.

Etait excusé : Bernard Nizan, membre.

Etait absent : Hervé Guillemin, membre.

Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée du réseau PondiBUS

Madame la Présidente rappelle que par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2011, Pontivy Communauté a décidé d'étendre ses compétences au transport urbain de personnes. Cette compétence, actée par arrêté préfectoral du 5 avril 2012 et mise en œuvre depuis le 16 avril 2012, intègre l'organisation du transport à la demande et de lignes régulières du réseau de transport PondiBUS.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « Loi Handicap » impose la mise en accessibilité des réseaux de transports collectifs (y compris les infrastructures) avant février 2015. Prenant acte de l'impossibilité de respecter ces échéances, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit un nouveau délai de trois ans reportant à 2018 la mise en accessibilité des réseaux de transport urbain à condition de réaliser un schéma directeur d'accessibilité/agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP).

Etant donné que le réseau PondiBUS n'est pas encore totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (25% des arrêts sont tout de même accessibles), Pontivy Communauté doit engager la réalisation d'un Sd'AP afin de rendre accessible le réseau PondiBUS avant 2018.

Le Sd'AP est un document de programmation qui comprend une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité d'un réseau de transport public, un calendrier de réalisation de ces actions ainsi que le plan de financement correspondant. Il fait également l'objet d'une consultation auprès des partenaires concernés, à savoir, la Ville de Pontivy, le Conseil départemental du Morbihan, la Région Bretagne et la Fédération départementale des personnes handicapées.

Le Sd'AP du réseau PondiBUS indique que l'ensemble des véhicules exploités sur le réseau sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il identifie 18 arrêts de bus comme point d'arrêt prioritaires à aménager.

Le coût prévisionnel pour l'aménagement de ces 18 points d'arrêt est de 64 000 € H.T. réparti comme suit :

- 2016 : travaux à hauteur de 28 000 € H.T. prévisionnels ;
- 2017 : travaux à hauteur de 36 000 € H.T. prévisionnels.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prolongation de délai dans sa mise en œuvre, le document doit être déposé en Préfecture avant le 26 septembre 2015.

La commission aménagement s'est prononcée favorablement sur ce projet et a pris en compte les avis des personnes consultées.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide de :

- ☞ **d'adopter ce schéma directeur d'accessibilité/agenda d'accessibilité programmée ;**
- ☞ **de valider le budget alloué aux travaux nécessaires pour la mise en accessibilité du réseau ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente à solliciter toutes subventions pour financer le projet (auprès de la Région Bretagne, du Département du Morbihan...) ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document en rapport avec ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente

Christine LE STRAT

